

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Séance du : 20 janvier 2026
Première convocation : 14 janvier 2026
Membres en exercice : 28

DELIBERATION N°CS 2026-01-09/2 : Désignation de trois nouveaux membres au Comité de l'Eau et de la Biodiversité

L'an deux-mille vingt-six, le vingt janvier à onze heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Président du SMGEAG.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES PAR
1	M. Ferdy LOUISY (PRESIDENT)	X		
2	M. Jean BARDAIL (Membre du Bureau)	X		
3	Mme Myriam BROSIUS (Membre du Bureau)	X		
4	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Membre du Bureau)		X	
5	M. Alain LEON (Membre du Bureau)		X	
6	M. Guy LOSBAR (Membre du Bureau)	X		
7	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)	X		
8	M. Henri YACOU (Délégué)	X		
9	M. Thierry ABELLI (Délégué)	X		
10	M. Héric ANDRE (Délégué)	X		
11	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)	X		
12	M. Adrien BARON (Délégué)		X	
13	M. Emmerly BEAUPERTHUY (Délégué)	X		
14	M. Ary CHALUS (Délégué)		X	
15	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)		X	
16	M. Edouard DELTA (Délégué)	X		
17	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X		
18	M. Justin DESSOUT (Délégué)		X	
19	M. Camille ELIZABETH (Délégué)	X		
20	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X		
21	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)		X	
22	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X		
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)		X	
24	M. Rosan RAUZDUEL (Délégué)	X		
25	M. David MONTOUT (Délégué)		X	
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)	X		
27	M. Jules OTTO (Délégué)		X	
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)	X		
	M. Jean-Claude MALO Président de la Commission de surveillance	X		

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Myriam BROSIUS est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe ;
- VU** la délibération n°CS2023-09-102/5 du 12 septembre 2023 portant désignation des représentants du SMGEAG sein du Comité de l'Eau et la Biodiversité ;
- VU** la délibération n°CS2024-10-147/10 du 30 octobre 2024 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** le courrier du Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB) en date du 09 octobre 2025.

Considérant que la Présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité a rappelé par courrier au Président du SMGEAG les dispositions de l'article 15 de leur règlement intérieur, qui stipule « qu'en cas d'absence lors de quatre séances consécutives du Comité de l'Eau et de la Biodiversité, indépendamment des pouvoirs donnés à d'autres membres, le secrétariat du Comité saisit l'instance ayant désigné ce membre et lui demande de procéder à la désignation d'un nouveau membre » ;

Considérant que le secrétariat du Comité de l'Eau et de la Biodiversité a constaté que Messieurs Adrien BARON, Edouard DELTA et Alain LEON, tous trois représentants du SMGEAG, ont cumulé quatre absences consécutives aux séances du CEB ;

Par conséquent, il est demandé au SMGEAG de procéder à la désignation de nouveaux représentants pour les remplacer.

Suite à l'appel à candidature lancé par Monsieur le Président, les candidats suivants sont proposés :

Messieurs Éric LATCHOUMANIN, Rosan RAUZDUEL et Henri YACOU

Le Comité Syndical,
Où le rapport de Monsieur le Président,
A l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 18		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ARTICLE 1 : DE METTRE fin aux mandats de Messieurs Adrien BARON, Edouard DELTA et Alain LEON en qualité de représentants du SMGEAG au sein du CEB en application de l'article 15 du règlement du Comité de l'Eau et de la Biodiversité ;

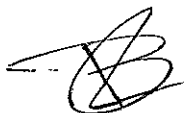
ARTICLE 2 : DE DESIGNER Messieurs Éric LATCHOUMANIN, Rosan RAUZDUEL et Henri YACOU comme nouveaux représentants du SMGEAG au sein du Comité de l'Eau et de la Biodiversité ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président du SMGEAG ou son représentant à transmettre la délibération à l'association des maires de Guadeloupe qui se chargera de la désignation officielle des 3 nouveaux membres ;

ARTICLE 4 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

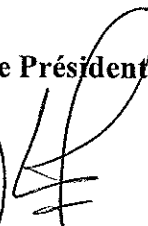
La secrétaire de séance



Myriam BROSIUS



Le Président



Ferdy LOUISY

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr